

***Séance régulière du  
Conseil scolaire fransaskois  
Vendredi 7 février 2025 (13h00)  
À Regina***

**Procès-verbal**

**Présences :**

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert  
Nathan Poirier, Région n° 1 de Bellegarde  
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille  
Rosemarie Gelsinger, Région n° 3 de Regina  
Michel Lepage, Région n° 4 de l'école Providence  
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park  
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords  
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore  
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Le membre suivant du Conseil scolaire est absent :

Roger Gauthier, Région n° 5 de Saskatoon (Vice-Présidence)

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général  
Robert Cousin, Conseiller senior en ressources humaines  
Sébastien Fillion, Directeur des TI  
Claude-Jean Harel, Directeur de la vie étudiante –  
Education internationale  
Catherine Liffra, Adjointe exécutive à la direction générale  
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs  
Radouane Zinoun, Responsable des finances

**I. Ouverture**

*1.1 Bienvenue*

La présidente du CSF, Mme Geneviève Binette, souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence à cette séance régulière.

La présidente constate que le quorum est atteint. Elle appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 7 février 2025 à 13h00, qui se tient en présentiel, à Regina.

La conseillère scolaire, Mme Rosemarie Gelsinger, procède ensuite à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs

d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12<sup>e</sup> année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 7 février 2025 et  
\*\*assentiment sur la correspondance*

**25.001 MONICA FERRE :** Que le CSF adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 7 février 2025, tel que présenté lors de sa séance régulière du 7 février 2025.  
**ADOPTÉ**

**25.002 MARIA LEPAGE :** Que le CSF adopte par assentiment la correspondance (au point 3 de l'ordre du jour), telle que présentée lors de sa séance régulière du 7 février 2025.  
**ADOPTÉ**

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

La présidente du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts, qu'il soit actuel, perçu ou potentiel, peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

Les membres du CSF ont participé aux sondages relatifs à la politique à réviser (2.6.1 Signataires autorisés) ainsi qu'au positionnement stratégique et au cadre d'imputabilité du CSF qui concerne l'initiative ciblée du CÉF (Éventail de programmes au secondaire), qui est listée dans les neuf (9) positionnements stratégiques.

Les résultats de ces sondages ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

1.5 *Adoption des procès-verbaux des séances d'organisation et régulière du 29 novembre 2024*

**25.003 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF adopte les procès-verbaux de la séance d'organisation et de la séance régulière du 29 novembre 2024, tels que présentés lors de la séance régulière du CSF du 7 février 2025.  
**ADOPTÉ**

## II. Directions du Conseil

### 2.1 Points d'information

#### 2.1.1 Rapports de suivis de la Direction générale

Présentation de la direction générale du CÉF des rapports suivants :

- Le rapport trimestriel du trimestre N° 1 (septembre, octobre et

- novembre 2024)
- Les états financiers du trimestre N° 1 (septembre, octobre et novembre 2024)
- Les orientations budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026

La présidente du CSF remercie la direction générale et son équipe pour le travail réalisé. Étant à l'aube de la préparation du prochain budget, Mme Geneviève Binette mentionne que les informations fournies au cours des dernières semaines par les parents et représentants communautaires, seront prises en considération dans nos analyses et délibérations. Le Conseil demeure attentif aux préoccupations exprimées, lesquelles alimentent activement leurs réflexions et discussions, tout en gardant en tête leur responsabilité fiduciaire.

**25.004 ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF reçoive les rapports de suivis de la direction générale du CÉF tels que présentés lors de la séance régulière du 7 février 2025.

**ADOPTÉ**

*2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission*

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2024-25 :

- Sommaire des ayants droit au 23 janvier 2025
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2024-25 au 22 janvier 2025
- Permission d'admission du 22 novembre 2024 au 22 janvier 2025
- Permission d'admission 2024-2025, par catégorie et au 22 janvier 2025

**25.005 ROSEMARIE GELSINGER :** Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission, tels que présentés lors de la séance régulière du 7 février 2025.

**ADOPTÉ**

*2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc*

Sans objet.

*2.1.4 Dates à retenir*

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 31 janvier 2025 comprenant diverses dates connues à ce jour.

**25.006 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF approuve la participation de Mme Geneviève Binette, Présidente du CSF, au *Spring Assembly* du SSBA, qui aura lieu les 3 et 4 avril 2025 à Saskatoon.

**ADOPTÉ**

*2.2 Décisions*

### 2.2.1 *Calendrier scolaire 2025-2026*

Présentation par M. André Messier, Directeur général adjoint du calendrier scolaire pour l'année 2025-2026. Il énumère les lois et règlements et autres obligations qui ont été suivis dans l'élaboration de ce calendrier. Il explique ensuite le processus suivi par le Comité et la consultation de l'Association locale des enseignantes et enseignants fransaskois (ALEF).

**25.007 GUY ROBERGE :** Que le CSF adopte le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, tel que présenté lors de sa séance régulière du 7 février 2025.

**ADOPTÉ**

### 2.2.2 *Demande d'excursion nationale*

M. Ronald Ajavon, Directeur général informe le CSF des demandes d'excursion nationale des écoles Bellegarde et Père Mercure pour une excursion du 4 au 10 février 2025, à Québec et Montréal (QC).

Ces écoles s'ajoutent aux écoles Valois, Notre-Dame-des-Vertus et St-Isidore de Bellevue dont la demande a été autorisée par le CSF le 29 novembre 2024.

Il rappelle ensuite la demande d'excursion nationale de l'école canadienne-française Pavillon Gustave Dubois pour participer au Sommet des débats à Edmonton (AB), du 2 au 4 février 2025, que le CSF avait autorisé par courriel.

Il termine en présentant la demande d'excursion nationale de l'école Ducharme pour une excursion éducative et sportive, qui aura lieu du 23 mai au 5 juin 2025, à destination du Parc provincial Sleeping Giant à Thunder Bay (ON).

**25.008 MONICA FERRE :** Que le CSF entérine leur assentiment quant aux demandes d'excursion nationale des écoles Bellegarde et Père Mercure pour une excursion du 4 au 10 février 2025, à Québec et Montréal (QC) ; ainsi que la demande d'excursion nationale de l'école canadienne-française Pavillon Gustave Dubois pour participer au Sommet des débats à Edmonton (AB), du 2 au 4 février 2025, telle que présentée lors de sa séance régulière du 7 février 2025.

Que le CSF autorise la demande d'excursion nationale de l'école Ducharme pour une excursion, qui aura lieu du 23 mai au 5 juin 2025, au Parc provincial Sleeping Giant à Thunder Bay (ON), telle que présentée lors de sa séance régulière du 7 février 2025.

**ADOPTÉ**

### 2.2.3 *Rapport des ressources humaines*

**25.009 MONICA FERRE :** Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 14h05 lors de sa

séance régulière du 7 février 2025, en présence de la Direction générale du CÉF.

**ADOPTÉ**

**25.010 GUY ROBERGE :** Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 7 février 2025 à 14h20.

**ADOPTÉ**

Pause et reprise à 14h27

**25.011 ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 25 novembre 2024 au 27 janvier 2025, tel que présenté lors de sa séance régulière du 7 février 2025.

**ADOPTÉ**

### *2.3 Rapports des comités et représentants*

#### *2.3.1 Comité stratégique*

La présidente du CSF, Geneviève Binette, en l'absence de Roger Gauthier qui est le président dudit comité, fait un rapport oral de la rencontre du 30 janvier 2025.

#### *2.3.2 Comité des finances et de vérification*

La présidente dudit comité, Mme Élisabeth Perreault, fait un rapport oral de la rencontre du 29 janvier 2025.

#### *2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques*

La conseillère scolaire, Monica Ferré, en l'absence de Roger Gauthier qui est le président dudit comité, fait un rapport oral de la rencontre du 30 janvier 2025.

#### *2.3.4 Comité de reconnaissance*

La présidente du CSF, Geneviève Binette, fait un rapport oral de la rencontre du 30 janvier 2025.

#### *2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires*

La conseillère scolaire, Monica Ferré, fait un rapport oral de la rencontre du 30 janvier 2025.

#### *2.3.6 Comité des ressources humaines*

La conseillère scolaire, Monica Ferré, fait un rapport oral de la rencontre du 31

janvier 2025.

*2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina*

Sans objet.

*2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA*

La conseillère scolaire, Élisabeth Perreault, fait un rapport oral.

*2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF*

Sans objet.

*2.3.10 Représentant auprès de la table des élus*

La présidente du CSF, Geneviève Binette, a partagé deux rapports écrits sur la rencontre de la Table des élus.

**25.012** **MARIA LEPAGE** : Que le CSF entérine les réclamations des dépenses du CSF et adopte la nouvelle rémunération annuelle du CSF, examinées par le Comité Finances & Vérification le 29 janvier 2025 et telles que présentées lors de sa séance régulière du 7 février 2025.

**ADOPTÉ**

**25.013** **OUMNIA TAHIRI** : Que le CSF reçoive tous les rapports oraux et écrits des comités du CSF et représentants, tels que présentés lors de la séance régulière du 7 février 2025.

**ADOPTÉ**

### **III. \*\*Correspondance**

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

### **IV. Délégations et présentations spéciales**

### **V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière**

### **VI. Tour de table et clôture de la séance**

#### *6.1 Points saillants*

#### *6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

##### *6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 29 novembre 2024*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 29 novembre 2024 a été présenté aux membres du CSF.

*6.2.2 Autoévaluation de la séance du 7 février 2025*

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 17 février 2025 à midi.

*6.3 La prochaine séance*

La prochaine séance régulière du CSF aura lieu le vendredi 28 mars 2025, à 13 heures, en mode virtuel.

*6.4 Levée de la séance du 7 février 2025*

**25.014** ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF lève la séance régulière du 7 février 2025, en présentiel, à 14h59.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Présidence

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire